

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

Le Prestataire, la société Copal Santé SAS, a notamment pour activité la distribution et la diffusion de tout logiciel ou solution informatique dans le domaine de la santé.

Le Prestataire, titulaire de la marque Aidediag Expert, exploite un site Internet, accessible à l'adresse www.aidediag.fr permettant aux utilisateurs d'accéder à la Solution Informatique en ligne (ci-après "la S.I") pour laquelle il dispose des droits suffisants pour conclure le présent contrat.

L'Utilisateur est intéressé d'utiliser la S.I pour son compte exclusivement, dans le cadre de l'exercice de son activité habituelle.

Cela exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} - OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit à l'Utilisateur la S.I en ligne et de déterminer les droits et obligations des parties.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCES A LA S.I

L'accès de l'Utilisateur à la S.I se fait selon les modalités techniques suivantes : via l'URL publique www.aidediag.fr et après s'être identifié en saisissant son code d'identification (code d'accès et mot de passe). Le code d'identification est attribué par le Prestataire dès l'enregistrement de la demande d'abonnement.

Chaque code d'identification est personnel, confidentiel et intransmissible. La S.I n'est accessible qu'à l'Utilisateur et aux personnes membres de son personnel. Tout accès à la S.I par une autre personne engage la responsabilité de l'Utilisateur.

L'Utilisateur peut accéder à la S.I 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'événements hors du contrôle du Prestataire et sous réserve d'éventuelles pannes et interventions de maintenance et de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement du site. L'Utilisateur est informé que la S.I pourra être suspendue sans préavis tous les jours entre 22 heures et 6 heures ainsi que le dimanche pour les opérations de maintenance et de mises à jour.

Une Assistance client pour l'utilisation de la S.I est disponible à l'adresse suivante : contact@copal-sante.fr

Tout problème lié à l'accès Internet ou à la configuration du matériel de l'Utilisateur n'est pas couvert par l'Assistance client.

Le Prestataire se réserve le droit de ne pas satisfaire une demande d'abonnement qui lui serait soumise.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'UTILISATION DE LA S.I

L'ensemble des informations mises à la disposition de l'Utilisateur par le Prestataire dans le cadre de son abonnement à la S.I est protégé par le droit d'auteur conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. Aucune fonctionnalité de la S.I, et notamment les fonctions d'impression et/ou de téléchargement ne saurait être utilisée par l'Utilisateur dans le but de violer les droits de propriété intellectuelle attachés aux informations.

L'Utilisateur s'engage expressément à :

- ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle détenus par le Prestataire ou par des tiers sur son site et ses marques ainsi que sur l'ensemble des informations accessibles via la S.I ;
- ne pas reconstituer ou tenter de reconstituer, à partir de la S.I, une base de données visant à offrir directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, le même service ou un service comparable, à des personnes non autorisées ou même à des Utilisateurs autorisés dans le but de contourner le nombre d'accès simultanés limités à la S.I dont bénéficie l'Utilisateur au titre de l'offre qu'il a souscrite, et/ou diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, des données obtenues par l'intermédiaire de la S.I aux fins d'aider une personne à reconstituer, en tout ou partie, un service équivalent ;
- préserver la confidentialité de son code d'identification et prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, en quelque qualité que ce soit, n'ait accès à son code d'accès et/ou à son mot de passe et puisse ainsi accéder illicitement à la S.I ;
- informer immédiatement le Prestataire en cas de vol, perte ou utilisation illicite du code d'accès et/ou du mot de passe.

Le respect par l'Utilisateur des obligations précisées ci-dessus constitue une condition substantielle sans laquelle le Prestataire n'aurait pas conclu le contrat. En conséquence, le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'accès à la S.I et résilier le contrat immédiatement et sans avoir à respecter un quelconque préavis dès lors que l'Utilisateur ne respecte pas tout ou partie des obligations précisées ci-dessus, et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus au Prestataire ni de toute autre voie de recours qui pourrait être exercée à l'encontre de l'Utilisateur ou des Utilisateurs autorisés.

ARTICLE 4 – EVOLUTION DE LA S.I

Le Prestataire se réserve la faculté de modifier, en cours d'exécution du contrat, le contenu et le fonctionnement de la S.I.

L'Utilisateur sera informé des dites évolutions par publication sur le site ou par tout autre moyen adéquat.

Toute modification substantielle ouvrira à l'Utilisateur la faculté de résilier le Contrat par lettre recommandée avec avis de réception dans le mois suivant son information. La résiliation sera effective un (1) mois après réception, par le Prestataire, de la notification de la résiliation du Contrat.

ARTICLE 5 - CONDITIONS FINANCIERES

L'abonnement à la S.I est consenti moyennant le paiement par l'Utilisateur du tarif mensuel ou annuel forfaitaire mentionné dans la grille tarifaire présentée sur le site.

L'Utilisateur est informé que le tarif mensuel ou annuel forfaitaire mentionné ne comprend pas les coûts d'accès à Internet, ni les coûts téléphoniques, ni les coûts d'appels à l'Assistance Client, qui demeurent entièrement à la charge de l'Utilisateur.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITE

Le Prestataire est astreint à une obligation de moyens pour l'exécution du présent contrat.

L'Utilisateur déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un service en ligne et en particulier reconnaître :

- qu'il a connaissance des aléas d'un service en ligne, en particulier au regard des temps de réponse ;
- qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur et / ou de son réseau informatique, lui permettent l'accès à la S.I. L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des configurations minimales requises pour l'utilisation normale de la S.I ;
- qu'il reconnaît être seul responsable de ses accès à Internet ;
- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et / ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet ou contractés par tout autre moyen électronique.

Par ailleurs, l'utilisation de la S.I est réservée aux professionnels de santé. **Ces professionnels restent seuls responsables de leur diagnostic et de leur prescription. Le Prestataire ne saurait en conséquence être tenu responsable d'un dommage, de quelque nature qu'il soit, résultant de l'usage des contenus de la S.I.**

ARTICLE 7 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire reste titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments textuels, graphiques, sonores, vidéographiques ou de toute autre nature qu'il publie dans le cadre de la S.I. L'Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle détenus par le Prestataire ou par des tiers ayant publié sur le site du contenu protégé par un droit de propriété intellectuelle.

ARTICLE 8 - DUREE

Le présent contrat entre en vigueur et est conclu à compter de la date d'attribution à l'Utilisateur de son code d'identification.

Il est conclu pour une durée déterminée d'une année ou d'un mois selon la durée de souscription choisie.

Il se renouvelle automatiquement par période annuelle, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties à l'issue d'une période contractuelle respectant un préavis de 30 jours, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - INFORMATIQUE ET LIBERTES – CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à effectuer les déclarations à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui lui incombent le cas échéant en vertu de la loi.

Par ailleurs, le Prestataire s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, juridique, nominative, etc., qui lui auront été communiquées par l'Utilisateur, ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Le Prestataire reconnaît que toute divulgation léserait les intérêts de l'autre partie et engagerait sa responsabilité.

Le concédant se porte fort, au sens de l'article 1120 du Code Civil, du respect par ses préposés, mandataires ou sous-traitants dûment autorisés, de l'engagement de confidentialité exposé ci-dessus.

ARTICLE 10 – RESTITUTION DE DONNEES ET INFORMATIONS EN FIN DE CONTRAT

En cas de cessation des relations contractuelles, pour quelque raison que ce soit, l'ensemble des données et informations relatives à l'Utilisateur, dans le cadre de l'utilisation de la S.I, devront être restituées à l'Utilisateur sur sa demande, dans un délai maximum de 15 jours à compter de celle-ci, aux frais et risques du Prestataire.

ARTICLE 11 - PENALITE DE RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement, de tout ou partie d'une somme due à son échéance, portera conventionnellement intérêts à son profit, au taux d'intérêt légal augmenté de 1,5 points.

Les parties conviennent que ce taux est calculé prorata temporis par période d'un mois calendaire et que chaque mois entamé est comptabilisé comme mois entier.

Si le Prestataire devait confier le recouvrement de sa créance à un tiers, l'Utilisateur serait redevable, outre de cet intérêt de retard, du remboursement des frais et honoraires engagés.

Les parties conviennent expressément que cette clause s'appliquera de plein droit, sans qu'il soit besoin d'accomplir de formalité ou de mise en demeure.

ARTICLE 12 - RESILIATION POUR MANQUEMENT D'UNE PARTIE A SES OBLIGATIONS

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations au titre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié au gré de la partie lésée.

Il est expressément entendu que cette résiliation aura lieu de plein droit 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

En tout état de cause, la partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts, sans préjudice de l'application des pénalités prévues à l'article Pénalités de retard de paiement.

ARTICLE 13 - CIRCULATION DU CONTRAT

Le présent contrat étant conclu «intuitu personae» les parties s'interdisent d'une part de transférer, pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, le contrat ou l'un quelconque de leurs droits et obligations à un tiers et, d'autre part de confier à un tiers, l'exécution de tout ou partie de leurs obligations contractuelles.

Toutefois, les parties sont autorisées à transférer le présent contrat dans le cadre d'une cession de leur fonds de commerce ou d'entreprise, en cas de location-gérance, de fusion ou de confusion de patrimoine.

ARTICLE 14 - MODIFICATION - INTEGRALITE

Le présent contrat ne pourra être modifié que par voie d'avenant signé par toutes les parties au contrat.

Il représente l'intégralité des engagements existant entre les parties. Il remplace et annule tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet du présent contrat.

ARTICLE 15 - TOLERANCES

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus au présent contrat, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du présent contrat, ni générer un droit quelconque.

ARTICLE 16 - INVALIDITE PARTIELLE

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations du présent contrat n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

Cependant, les parties pourront d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

ARTICLE 17 - DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

ARTICLE 18 - DIFFERENDS

Pour tout litige découlant de l'exécution du présent contrat, la partie la plus diligente saisira les Tribunaux compétents.

ARTICLE 19 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux ou adresses indiqués en tête des présentes.

Toute modification du siège social ou de l'adresse de l'une des parties ne sera opposable à l'autre partie que 15 jours après lui avoir été dûment notifiée.